



Association JEUNES AGRICULTEURS D'ILLE ET VILAINE

Siège social :
Rond-Point Maurice Le Lannou
35000 RENNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'Association,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association JEUNES AGRICULTEURS D'ILLE ET VILAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

A. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

B. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Principes Comptables, Méthodes d'évaluation, Comparabilité des comptes » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise en application à compter du 1^{er} janvier 2020 du règlement comptable n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations ainsi que sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe de l'annexe, « Principes Comptables, Méthodes d'évaluation, Comparabilité des comptes » expose les changements de méthode comptables intervenus au cours de l'exercice en application du nouveau règlement ANC n°2018- 06. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous nous sommes assurés que le traitement comptable relatif à ce nouveau règlement est correct et que la présentation qui en est faite est appropriée.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorerie et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Cesson-Sévigné, le 1^{er} mars 2021

Le commissaire aux comptes

Yvon Robbe Audit et Conseil

Mathieu LE BARZ

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	24 828	23 871	957	2 164	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	2 127		2 127	2 127	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	2 935		2 935	2 935	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	29 889	23 871	6 018	7 225
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	9 784		9 784	
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	54 199		54 199	38 912
	Autres créances	53 476		53 476	204 014
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 377		6 377	6 377	
DISPONIBILITES	344 064		344 064	256 454	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 109		5 109	5 539
	TOTAL (II)	473 009		473 009	511 294
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	502 898	23 871	479 028	518 520

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	447 872	520 334
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(28 596)	(72 461)
	Total des fonds propres	419 276	447 872
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	419 276	447 872	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 165	20 873
	Dettes fiscales et sociales	15 831	16 962
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	33 280	32 812	
Produits constatés d'avance	475		
Total des dettes	59 751	70 647	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	479 028	518 520	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(28 596,08)	(72 461,17)	
(1) Dont à moins d'un an	59 751	70 647	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	15 194	116 829
	Prestations de services	65 129	156 424
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	35 502	46 403
	Dons	40 244	38 844
	Cotisations	20 641	22 434
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	18	4
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	5 314	9 403
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	182 042	390 341
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	17 615
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		74 290	331 080
Impôts, taxes et versements assimilés		2 612	3 709
Rémunération du personnel		95 855	95 115
Charges sociales		26 120	25 150
Subventions accordées par l'association			
Dotations aux amortissements et dépréciations		1 207	1 730
Dotations aux provisions			
Autres charges		127	6 004
Total des charges d'exploitation		217 828	481 452
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(35 786)	(91 111)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	134	263
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
2 - RESULTAT FINANCIER		134	263
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(35 652)	(90 847)
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	7 194	19 317
	Charges exceptionnelles	138	931
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		7 056	18 386
Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		189 370	409 922
TOTAL DES CHARGES		217 966	482 383
EXCEDENT ou DEFICIT		(28 596)	(72 461)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

Etats financiers au 31/12/2020

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

PREAMBULE

La structure "Jeunes Agriculteurs 35" a pour objet social de représenter et de défendre les intérêts matériels, moraux et sociaux de ses adhérents agriculteurs. Il s'agit d'un syndicat départemental, représentant ici les jeunes agriculteurs du département de l'Ille et Vilaine.

FAITS CARACTERISTIQUES

Le bilan de l'exercice présente un total de 479 028 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 189 370 euros et un total charges de 217 966 euros, dégageant ainsi un résultat de -28 596 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2020 et finit le 31/12/2020.
Il a une durée de 12 mois.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, complétées par l'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 applicable à compter du 1er janvier 2020.

Le plan comptable utilisé pour la structure est conforme aux recommandations du réseau national des Jeunes agriculteurs et répond ainsi aux spécificités du réseau.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application du nouveau règlement ANC 2018-09 constitue un changement de méthode portant sur certaines modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels de l'entité. Cependant, l'incidence de ce changement n'est pas significative sur les comptes au 31/12/2020.

Sur le traitement comptable des cotisations des adhérents, les cotisations des adhérents sont comptabilisées en produits d'exploitation lors de leur encaissement.

Sur l'évaluation des contributions volontaires, il n'existe pas de contributions volontaires issues du bénévolat ni de la mise à disposition gratuite de biens ou services.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

En terme de comparabilité des comptes, il convient de préciser que l'exercice a été marqué par une nette diminution des produits d'exploitation et des charges d'exploitation en lien avec la crise COVID. En effet, la structure JA 35 n'a pu organiser son événement annuel du fait de la crise sanitaire. On ne retrouve donc pas dans les comptes 2020 ni de produits ni de charges en lien avec cet événement de la Finale des Labours.

Pour compléter cette information liée aux impacts de la crise COVID, il convient par ailleurs de préciser que le syndicat a perçu une aide du Département de 15.000€ en raison des conséquences de la crise sanitaire.

PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage des biens.

Matériels et outillages : 3 à 5 ans

Installations générales, agencements et aménagements : 5 à 10 ans

Matériels de transport : 3 à 5 ans

Mobilier, matériels de bureaux et matériels informatiques : 3 à 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Il convient de préciser que les Jeunes agriculteurs 35 n'ont pas de stocks.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, fait l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	9 438					9 438
Matériel de transport	4 800					4 800
Matériel de bureau, informatique et mobilier	10 590					10 590
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 828					24 828
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	2 127					2 127
Autres titres immobilisés	2 935					2 935
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 061					5 061
TOTAL	29 889					29 889

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	9 438			9 438
Matériel de transport	2 883	960		3 843
Matériel de bureau, mobilier	10 343	247		10 590
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 664	1 207		23 871
TOTAL	22 664	1 207		23 871

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	54 199	54 199	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	50	50	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	53 426	53 426	
Charges constatées d'avance	5 109	5 109		
TOTAL DES CREANCES		112 784	112 784	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 165	10 165		
	Personnel et comptes rattachés	6 188	6 188		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 854	8 854		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	788	788		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	33 280	33 280			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	475	475			
TOTAL DES DETTES		59 751	59 751		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					